



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 21479

Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge M. le ministre de l'intérieur sur les écoles de conduite. Depuis de nombreuses années, les écoles de conduite rencontrent des difficultés pour faire passer les épreuves du permis de conduire à leurs candidats. Cela est la conséquence du non-remplacement des fonctionnaires partant en retraite, mais aussi de la diversification des missions des inspecteurs du permis de conduire, l'administration reconnaît que seulement 60 % du temps de travail des inspecteurs est consacré à la réalisation d'examen. La situation est aujourd'hui très difficile, puisque les écoles de conduite sont menacées dans leur existence même, n'étant plus à même d'accepter d'inscrire des élèves dont ils ne peuvent garantir le passage en examen. De plus, ils ne sont plus en capacité de faire examiner les candidats aux examens des permis du groupe « lourd », permis qui conditionnent souvent un retour à l'emploi. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour assurer la pérennité des écoles de conduite sur notre territoire et permettre de répondre à la nécessité de mobilité pour accéder à un emploi, ainsi que la part liée aux formations qualifiantes des permis poids lourds, il est à noter la forte demande dans certains territoires d'emplois de conducteurs poids lourds.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Drapeau](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21479

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3001

Question retirée le : 6 août 2013 (Fin de mandat)